



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Benoît-Labre tenue à la salle municipale sise au 216, route 271, Saint-Benoît-Labre, le mardi 14 mai 2024 à 19 h 30.

Sont présents à cette séance :

Siège numéro 1 Madame Ginette Lessard
Siège numéro 3 Monsieur Louis-David Bonin
Siège numéro 4 Monsieur Claude Fournier
Siège numéro 5 Monsieur Jonathan Pépin
Siège numéro 6 Madame Mélanie Raymond

Monsieur Jean-Marc Doyon, maire est absent.

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire suppléant, monsieur Marc Cloutier.

Madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière, agit comme secrétaire d'assemblée.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Marc Cloutier, maire suppléant, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes présentes en visioconférence.

125615-05-2024

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Louis-David Bonin, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

LÉGISLATION

3. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 645-2024 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 2 263 253,12\$ ET DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 2 910 277,12\$ POUR LE PROLONGEMENT DU CHEMIN DE LA CEINTURE

AQUEDUC, ÉGOUTS, ORDURES

4. DEVIS CONTRÔLE QUALITATIF – AQUEDUC ET ÉGOUT – PARC INDUSTRIEL – OFFRE DE SERVICE – WSP
5. DEVIS CONTRÔLE QUALITATIF – AQUEDUC ET ÉGOUT – CHEMIN DE LA CEINTURE – OFFRE DE SERVICE – WSP



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

6. DEVIS INGÉNIEUR – AQUEDUC ET ÉGOUT – CHEMIN DE LA CEINTURE – OFFRE DE SERVICE – FRANCE THIBAUT
7. DEVIS INGÉNIEUR – AQUEDUC ET ÉGOUT – PARC INDUSTRIEL – OFFRE DE SERVICE – FRANCE THIBAUT

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

8. INSPECTION DES INSTALLATIONS SEPTIQUES – URBA SOLUTIONS – OFFRE DE SERVICE
9. ÉTUDE DE CARACTÉRISATION – PROLONGEMENT RUE DES ÉPINETTES – APPEL D'OFFRES SUR INVITATION

FINANCES

10. ANNULATION DE PLUSIEURS SOLDES RÉSIDUAIRES

TRAVAUX PUBLIC

11. ENTRETIEN AUX ESPACES VERTS (PLATE-BANDES) – CONTRAT ÉTÉ 2024
12. PÉRIODE DE QUESTIONS
13. CLÔTURE DE LA SÉANCE

125616-05-2024

3. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 645-2024 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 2 263 253,12\$ ET DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 2 910 277,12\$ POUR LE PROLONGEMENT DU CHEMIN DE LA CEINTURE

Le conseiller, monsieur Jonathan Pépin donne un avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 645-2024 à une prochaine séance et ayant pour objet de décréter un emprunt pour les travaux de prolongement du chemin de la Ceinture.

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Coralie Rodrigue présente le projet de règlement numéro 645-2024 en indiquant sa portée ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le projet de règlement numéro 645-2024 concernant un emprunt pour les travaux de prolongement du chemin de la Ceinture soit, et est adopté par ce conseil.

125617-05-2024

4. DEVIS CONTRÔLE QUALITATIF – AQUEDUC ET ÉGOUT – PARC INDUSTRIEL – OFFRE DE SERVICE – WSP

Considérant que nous avons reçu une offre de service de la firme WSP pour la préparation du devis pour le contrôle qualitatif pour l'aqueduc et l'égout du parc industriel au montant forfaitaire de mille six cent cinquante dollars (1 650,00\$), plus taxes ;

Considérant qu'un devis est nécessaire pour aller en appel d'offre ;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de service de WSP au montant forfaitaire de mille six cent cinquante dollars (1 650,00\$), plus taxes.

125618-05-2024

5. **DEVIS CONTRÔLE QUALITATIF – AQUEDUC ET ÉGOUT – CHEMIN DE LA CEINTURE – OFFRE DE SERVICE – WSP**

Considérant que nous avons reçu une offre de service de la firme WSP pour la préparation du devis pour le contrôle qualitatif pour l'aqueduc et l'égout pour le chemin de la Ceinture au montant forfaitaire de mille six cent cinquante dollars (1 650,00\$), plus taxes ;

Considérant qu'un devis est nécessaire pour aller en appel d'offre ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de service de WSP au montant forfaitaire de mille six cent cinquante dollars (1 650,00\$), plus taxes.

125619-05-2024

6. **DEVIS INGÉNIEUR – AQUEDUC ET ÉGOUT – CHEMIN DE LA CEINTURE – OFFRE DE SERVICE – FRANCE THIBAUT**

Considérant qu'un devis d'appel d'offres de services professionnels pour mandater une firme d'ingénieur qui réalisera la surveillance du projet de prolongement des services sur la rue de la Ceinture est nécessaire ;

Considérant que nous avons reçu une offre de service de madame France Thibault au montant forfaitaire de quatre mille dollars (4 000,00\$), plus taxes afin de préparer ledit devis ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Louis-David Bonin, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de service de madame France Thibault au montant forfaitaire de quatre mille dollars (4 000,00\$), plus taxes.

125620-05-2024

7. **DEVIS INGÉNIEUR – AQUEDUC ET ÉGOUT – PARC INDUSTRIEL – OFFRE DE SERVICE – FRANCE THIBAUT**

Considérant qu'un devis d'appel d'offres de services professionnels pour mandater une firme d'ingénieur qui réalisera la surveillance du projet de raccordement du Parc industriel est nécessaire ;

Considérant que nous avons reçu une offre de service de madame France Thibault au montant forfaitaire de cinq mille cinq cent dollars (5 500,00\$), plus taxes afin de préparer ledit devis ;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Lessard, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de service de madame



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

France Thibault au montant forfaitaire de cinq mille cinq cent dollars (5 500,00\$), plus taxes.

N° de résolution
ou annotation

125621-05-2024

8. INSPECTION DES INSTALLATIONS SEPTIQUES – URBA SOLUTIONS – OFFRE DE SERVICE

Considérant qu'à chaque année la municipalité mandate la firme Urba-Solution afin de procéder à l'inspection d'environ une dizaine d'installations septiques ;

Considérant qu'une liste de propriété leur sera fournie par la municipalité ;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Lessard, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de la compagnie Urba-Solutions pour l'inspections des installations septiques pour l'année 2024.

125622-05-2024

9. ÉTUDE DE CARACTÉRISATION – PROLONGEMENT RUE DES ÉPINETTES – APPEL D'OFFRES SUR INVITATION

Considérant qu'une étude géotechnique et une caractérisation environnementale des sols et des matières granulaires résiduelles est nécessaires pour la réalisation des travaux de prolongement de la rue des Épinettes ;

Considérant qu'à la suite de l'appel d'offres sur invitation, nous avons reçu deux (2) soumissions conformes, celle de Consultation Géotex inc. au montant de douze mille trois cent neuf dollars et vingt-deux cents (12 309,22 \$), taxes incluses et celle de Groupe Géos inc. au montant de quatorze mille deux cent quatre-vingt-cinq dollars et soixante-quatre cents (14 285,64 \$), taxes incluses ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Louis-David Bonin, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de Consultation Géotex au montant de douze mille trois cent neuf dollars et vingt-deux cents (12 309,22 \$).

125623-05-2024

10. ANNULATION DE PLUSIEURS SOLDES RÉSIDUAIRES

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Benoît-Labre a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à dans le tableau annexé à la présente résolution, ci-après appelé « l'annexe », selon ce qui y était prévu ;

ATTENDU QU'une partie de ces règlements a été financés de façon permanente ;

ATTENDU QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins ;

ATTENDU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère ;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par monsieur Louis-David Bonin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Saint-Benoît-Labre modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. Par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe ;
2. Par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe ;
3. Par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

QUE la Municipalité de Saint-Benoît-Labre informe le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe.

QUE la Municipalité de Saint-Benoît-Labre demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe.

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

125624-05-2024

**11. ENTRETIEN AUX ESPACES VERTS (PLATE-BANDES) –
CONTRAT ÉTÉ 2024**

Considérant l'appel d'offre sur invitation pour l'entretien aux espaces verts (plates-bandes) ;

Considérant qu'une seule soumission a été reçue, celle des Serres Saint-Simon au montant de dix mille sept cent un dollar et cinquante-neuf cents (10 701,59\$) ;

En conséquence, il est proposé par madame Mélanie Raymond, appuyé par monsieur Louis-David Bonin et résolu à l'unanimité



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

des conseillers présents de prendre en considération le montant très élevé et d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à renégocier le coût des travaux avec les Serre Saint-Simon.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue de 19 h 39 à 19 h 39. Aucune question n'est posée.

125625-05-2024

13. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame Mélanie Raymond, appuyé par monsieur Louis-David Bonin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de clôturer la présente séance. Il est 19 h 39.

SIGNATURE AU PROCÈS-VERBAL

Je, Marc Cloutier, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) de *Code municipal du Québec*.

MARC CLOUTIER, MAIRE SUPPLÉANT

CORALIE RODRIGUE,
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE